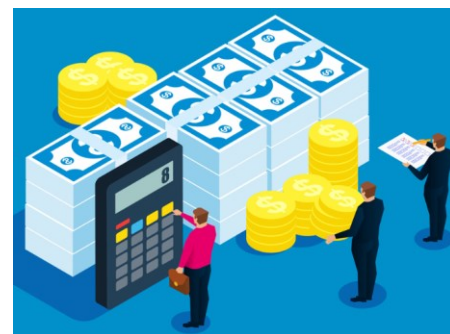


### Depuis longtemps et pendant cette mandature :

Comme vous avez pu le voir, SUPPer est resté **fidèle** à vos demandes concernant un meilleur partage de la richesse produite (rétroactivité, intéressement, participation, augmentation, prime de partage de la valeur et Bonus sur Objectif). **Nous vous consultons.**

Malheureusement, la direction de LAS est restée inflexible et n'a jamais consenti d'effort sur les augmentations car elle est **contrainte par la politique du Groupe.**

De l'argent, il y en a, les négociations pour le partager **n'existent pas !**



Quand ça va mal, il y a que dalle,  
quand ça va bien, il n'y a rien !

### Négociation locale absente, beaucoup d'heures et peu d'avancés sociales



**SUPPer** ne vous mentira pas en vous disant qu'il y avait beaucoup d'avancées sociales à valider dans la signature d'accord. D'autres le feront !

En 3 ans, nous notons un seul accord qui a permis d'obtenir quelques faibles avancées en matière de mobilité durable. La négociation a été sauvée avec notre proposition de créer des paliers d'indemnité pour que l'accord soit applicable. Nous l'avons signé, car même si le résultat est faible, il est bien là.

Nous investissons beaucoup de temps à la réussite en proposant et pourtant **ça bloque !**

### Les autres sujets de négociations au niveau de l'entreprise LAS, sont totalement à l'arrêt :

- Temps de travail des mensuels fera perdre des jours de RTT en travaillant quelques minutes de moins par jour. Aucune convergence de compensation, refus patronal de compenser en € !
- NAO et salaires : toutes les propositions sont systématiquement balayées.
- Egalité professionnelle : pas d'application des directives européennes de 2023, Thales attend que cela soit inscrit dans la loi... Les écarts vont persister et l'index se dégrader quand il y aura des corrections. Maintenant l'index égalité pénalise les entreprises en retard qui continuent à faire du rattrapage sur les salaires. Les plans d'action proposés chez LAS sont inefficaces.
- La transparence sur les salaires est masquée par la diversité des contrats temps partiel et les multiples forfaits jours (206, 210, 214 et 217 J). Le temps de travail contractuel n'est pas considéré dans les chiffres fournis.

**Toute grille de salaire est dépendante du type de contrat !**

**Ne vous trompez pas, prenez le pouvoir. Tous ensemble, changeons l'avenir !**

